



PAULHAN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2025

Sommaire

INTRODUCTION

PARTIE I : Conjoncture économique et projet de loi de finances 2025

- ❖ Les perspectives économiques
- ❖ Le contexte du projet de loi de finances pour 2025
- ❖ Le projet de loi de finances
- ❖ Le contexte local

PARTIE II : Rétrospective financière

- ❖ Principales évolutions (fonctionnement / investissement)
- ❖ Endettement

PARTIE III : Hypothèses de la prospective financière

- ❖ Les recettes de fonctionnement
- ❖ Les dépenses de fonctionnement
- ❖ L'investissement
- ❖ Les outils : P.P.I.

CONCLUSION

Annexe : O.R.T.

Introduction

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) sera approuvé lors du conseil municipal du 3 février 2025, à minima deux mois avant le vote du budget primitif 2025.

Il permet d'initier le débat d'orientation budgétaire, présente les investissements, les recettes, l'endettement et la capacité d'emprunt ou d'épargne de la collectivité.

Il traduit surtout le projet et les choix budgétaires des élus pour la ville.

Son but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2025.

Le projet de loi de finances pour 2025 (PLF) déposé à l'Assemblée Nationale le 10 octobre 2024 dans un contexte inédit, tombe, en raison de la démission du Gouvernement. Les mesures prévues par le texte de la loi de finances pour 2025 ne sont pas entrées en vigueur au 1er janvier 2025.

Une loi spéciale de finances permet d'assurer le fonctionnement « minimum » des services publics et de financer les services votés jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2025.

PARTIE I

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

- 1. Les perspectives économiques**
- 2. Le contexte de la loi de finances pour 2025**
- 3. Le projet de loi de finances**
- 4. Le contexte économique local**

1 – Les perspectives économiques

➤ Le contexte économique mondial

- La **croissance mondiale était** attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.
- Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.
- Dans ce contexte, marqué par le repli progressif de l'inflation et des taux d'intérêt, l'économie mondiale devrait croître de 2,7 % en 2025 et 2026, soit un taux comparable à celui de 2024.

1 – Les perspectives économiques

➤ Le contexte économique national inédit

- L'année 2024 s'est révélée une très **mauvaise année pour les finances publiques de la France**. Aggravation des déficits publics, accroissement de la charge de la dette, le tableau s'avère des plus négatifs. De plus, l'exercice 2024, déjà peu convaincant, a été bouleversé par une nouvelle donne politique avec un Gouvernement fragile à qui il appartient de fixer un nouveau cap pour la France.
- Le projet de budget 2025 du gouvernement de François Bayrou prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Une forte baisse des dépenses de l'État et des impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposés.
- Par ailleurs, **le coup s'annonce sévère pour l'activité économique en général** car ce qui est placé dans les différents livrets d'épargne comme le Livret A ou l'assurance-vie, c'est autant d'argent en moins injecté dans la consommation qui fait tourner les entreprises, entretient l'emploi et les salaires.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

➤ La loi spéciale : rappel de la chronologie des faits

➤ 05/12/2024 Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.**

➤ 20/12/2024 Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

- 09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)
- 11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale
- 16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale 1
- 8/12/2024 Adoption par le Sénat
- 20/12/2024 Promulgation par le Président de la République

➤ 30/12/2024 Promulgation du décret n °2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics.

➤ 15/01/2025 Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat

➤ 23/01/2025 Adoption du projet de ldf par le Sénat en première lecture avec modifications (217 voix pour et 105 contre).

➤ 30/01/2025 : Réunion des députés et sénateurs en commission mixte paritaire pour tenter de s'accorder sur un texte final.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

Dispositions législatives encadrant la mise en place d'une procédure exceptionnelle temporaire jusqu'à l'adoption d'une loi de finances

➤ **Art. 47 de la Constitution :**

Cet article organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances

Le Gouvernement est autorisé à demander d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts et à ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés, si le PLF n'a pas été déposé en temps utile pour que la loi de finances soit promulguée avant le début de l'exercice.

➤ **Art. 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) :**

Le Gouvernement peut mettre en place une procédure accélérée sur la première partie du PLF (sur les recettes) mais avant le 11 décembre, ce qui n'a pas été fait.

Le Gouvernement doit alors déposer devant l'Assemblée nationale, avant le 19 décembre, un projet de loi spéciale l'autorisant à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances.

Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement prend un décret ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

Contenu de la loi spéciale

La loi spéciale a été promulguée le 20/12/2024. Elle ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient quatre articles :

- **Art. 1** : autorise la **perception des ressources de l'État et des impositions** de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impôts des collectivités locales sont concernés, elles percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).
- **Art. 2** : garantit la **perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État**.
- **Art. 3** : autorise le ministre chargé des finances à **procéder à l'emprunt** jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.
- **Art. 4** : autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

Contenu du décret ouvrant les crédits nécessaires à l'exécution des services publics

A compter du 1er janvier 2025 et dans l'attente d'une loi de finances pour 2025, le Gouvernement est autorisé à prendre un décret ouvrant les crédits nécessaires à la continuité des services publics.

Une circulaire interministérielle du 12 décembre, complétée par une circulaire du 30/12/2024 est venue apporter des précisions quant à la mise en œuvre de ce décret :

- Le décret ouvre des crédits uniquement pour les « **services votés** », c'est à dire dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2024.
- Les crédits ouverts doivent permettre a minima **le maintien des services publics** dans les conditions approuvées par le Parlement pour 2024 : rémunération des agents publics, fonctionnement courant des services et dispositifs d'interventions obligatoires.
- **Suspension des dotations, des subventions et des revalorisations salariales** : aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre.
 - seuls seront financés les projets d'investissement déjà en cours de réalisation et ceux relevant d'un besoin urgent
 - les mesures de revalorisations salariales mises en attente
 - les dépenses discrétionnaires comme les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

➤ La loi spéciale : zoom sur la DGF

DGF 2025 = 2024 avec versement par douzièmes (sauf pour la DSR et la DNP) sur la base des montants de 2024 en attendant la notification des montants individuels, qui résultent notamment de la répartition interne à la DGF.

Le PLF 2025 prévoyait à la fois une **stabilisation** du montant global et **une augmentation de la péréquation** à hauteur de 290 M€. La régularisation se fera selon nouveau montant voté quand la nouvelle LFI sera adoptée.

La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera en fonction de sa population.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

➤ Mesures législatives et réglementaires pour 2025

Quelques informations fiscales pour préparer le budget :

- **Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes** : les montants de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) sont révisés chaque année proportionnellement à la variation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) constatée au niveau national. Ainsi, les montants au titre de 2025 correspondent à ceux appliqués au titre de 2024 multipliés par 1,0523419 (coefficient de variation entre 2023 et 2024).
- **Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement** : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T 3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023.

2 – Le contexte de Projet de la Loi de Finances 2025

➤ Les principales mesures qui étaient prévues au PLF 2025

Dans un contexte politique incertain, le budget de l'Etat pour 2025 « présentait une ambition forte et indispensable de redressement des comptes publics ».

Les principaux objectifs du PLF 2025 étaient, la **baisse du déficit** pour le ramener sous le seuil des 3 % en 2029, ainsi que la **réduction de la dette** qui s'élève en 2024 à 3 228 milliards €.

Pour atteindre cet objectif, le PLF 2025 prévoyait des mesures inédites (baisse des dépenses de 21,5 milliards € pour l'état, 5 milliards € pour les collectivités territoriales et de 15 milliards € pour la Sécurité Sociales.

Le 25 janvier 2025 l'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été abaissé par les sénateurs à **2,2 Md€**. Le Premier ministre François Bayrou a confirmé ce chiffre lors de sa déclaration de politique générale.

3 – Principales mesures du P.L.F. 2025

➤ Principales mesures concernant les collectivités locales :

Le PLF prévoit une stabilité des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en euros courants. Ils s'élèvent à 53,5 Md€.

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire pour passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 (objectif maintenu par le nouveau gouvernement.)

Cette participation devait être mise en œuvre au moyen de trois mesures inscrites dans le PLF :

- Un fonds de précaution pour les collectivités, alimenté par prélèvement sur les recettes des 450 plus grandes collectivités, à l'exclusion des plus fragiles.
- le montant transféré de TVA aux collectivités devait être gelé en 2025 à son niveau 2024,
- **Réduction du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** : le taux passe de 16,404 % à 14,850 % et certaines dépenses de fonctionnement sont supprimées dans l'assiette d'éligibilité

4 – Le contexte économique local

La commune de Paulhan n'est pas épargnée par ce contexte,

- La population de Paulhan s'est élevée à **4 083 habitants** en 2024, ce qui lui a permis de bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant de **345 459,00€**.

Le **recensement de la population sera réalisé en 2025**. Des chiffres du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

- En ce qui concerne les subventions :
 - ✓ le **Fonds vert** est réduit de 1,5 milliard et passe à 1 milliard.
Depuis la création de ce fonds en 2023, la ville a obtenu à ce jour, des financements pour les projets suivants :
 - *Etudes de désimperméabilisation des sols*
 - *Menuiseries salle des fêtes*
 - *Remplacement éclairage publics en Leds*
 - ✓ Les enveloppes nationales pour la **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** et **Dotation politique de la ville (DPV)** resteraient stables en 2025.
En 2024, la ville a obtenu à ce titre : 237 071,00€ pour la DSIL (gare tranche 2).

➤ Orientations Budgétaires 2025 :

Ambition et rigueur conjuguées pour un service public de qualité.

Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans le prolongement des précédents exercices avec :

- Une volonté de maintien et de développement des services à la population
- La maîtrise des dépenses dans un contexte national de forte pression financière sur les collectivités
- Le maintien des taux de fiscalité locale
- En matière d'investissement, la finalisation des opérations déjà engagées et/ou pour lesquelles des subventions ont été accordées.
- L'affirmation de soutien de l'économie locale et de l'emploi par le maintien des investissements

PARTIE II

RETROSPECTIVE FINANCIERE 2024

1. Principales évolutions

1-1 section fonctionnement

1-2 section investissement

2. Endettement

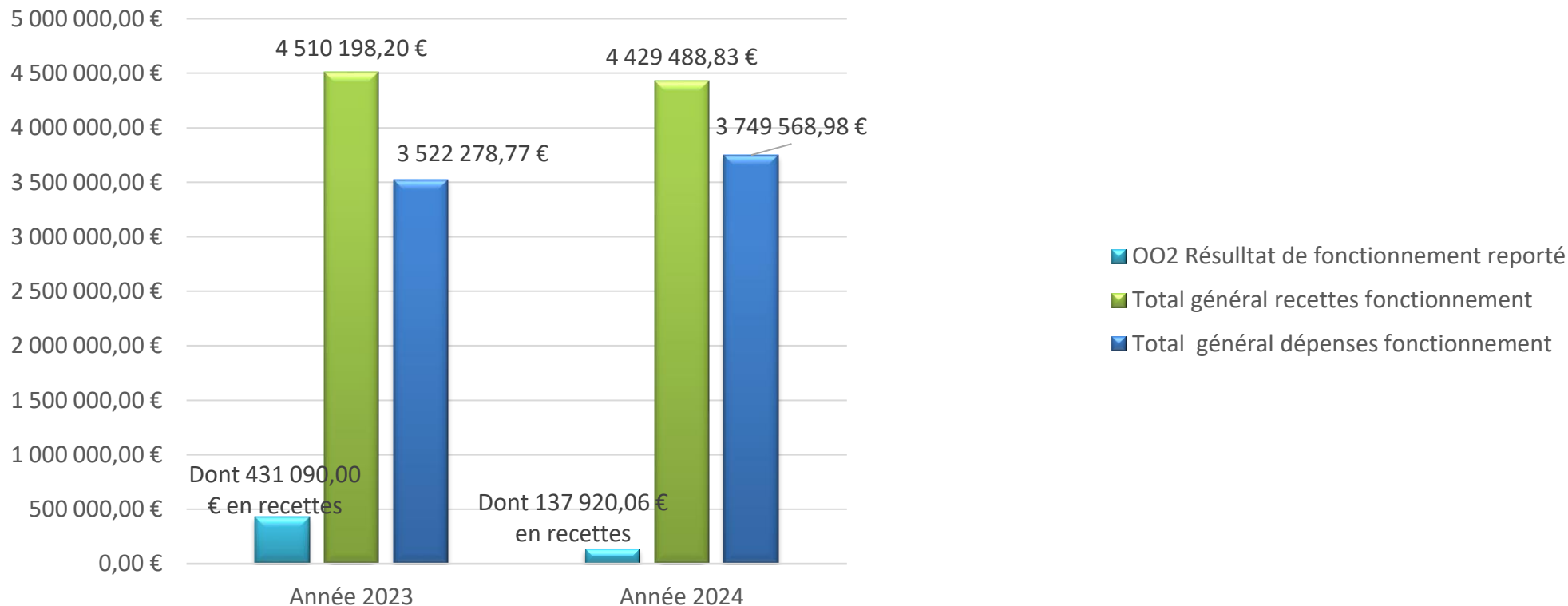
PARTIE II

1 – PRINCIPALES EVOLUTIONS

1-1 SECTION FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses et recettes FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses totales de FONCTIONNEMENT



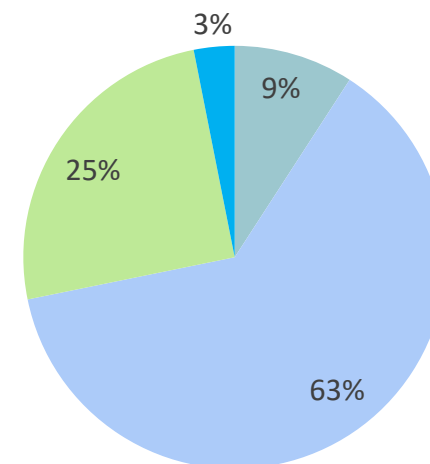
Les recettes de fonctionnement ont diminué de **1,79%** alors que les dépenses ont augmenté de **6,45%** ce qui traduit l'impact manifeste de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement.

Recettes 2024 de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, pour un montant de **4 429 489€**, sont réparties de la manière suivante :

- Impôts, taxes diverses (taxes pylônes et électricité) ou encore attribution de la communauté de communes, représentent **63%** des recettes avec **2 775 057€**
- Les dotations de l'Etat, les compensations des taxes foncières, représentent **25 %** des recettes avec **1 111 249€**,
- Les autres recettes, **405 263€** (loyer, concessions, encarts publicitaires, enlèvement des dépôts sauvages, travaux en régie) représentent **9%** des recettes,

L'excédent de l'année 2023 pour **137 920€** (3 % des recettes)

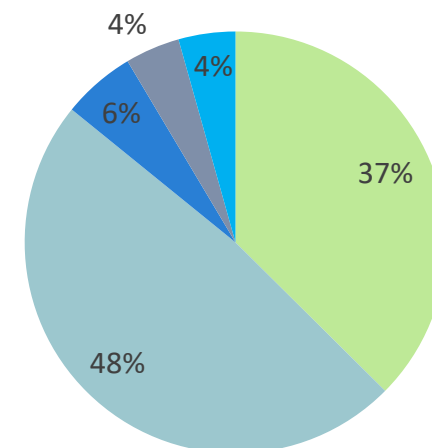


Dépenses 2024 de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, pour un montant de **3 749 569€**, sont réparties de la manière suivante :

- La masse salariale s'élève à **1 815 345€**, soit **48%**
- Les charges à caractère général, permettant de faire fonctionner les différents services, pour **1 403 583€**, représentent **37%** des dépenses générales
- Les charges de gestion courante représentent **209 850€**, soit **6%**
- Les charges financières, pour **157 257€**, représentent **4%** des dépenses

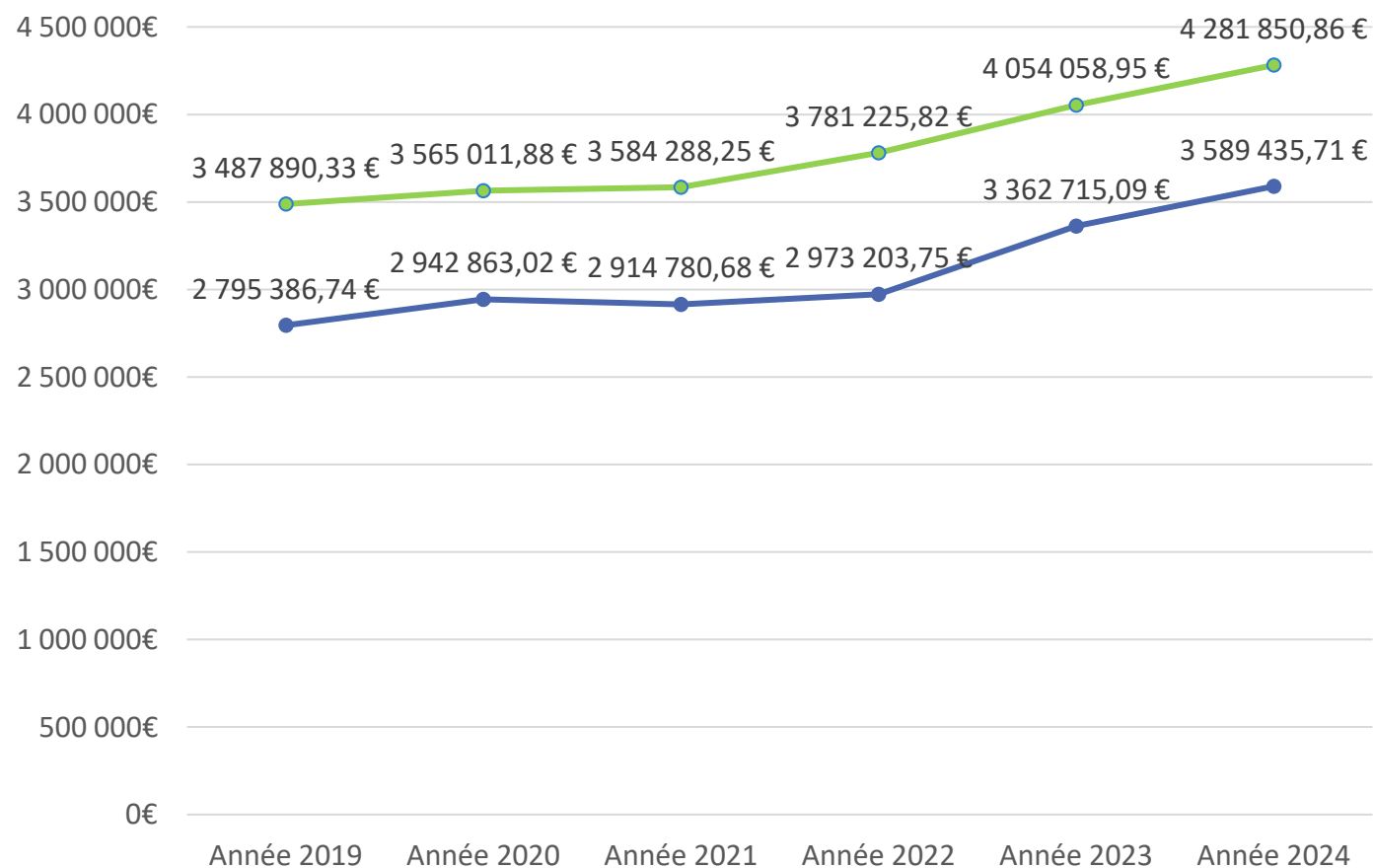
Les autres dépenses diverses, dotations aux amortissements, pour **163 534€** représentent **4%** des dépenses



Evolution des dépenses et recettes réelles FONCTIONNEMENT

L'écart entre ces deux courbes correspond à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Plus cet écart est important, plus la situation financière de la collectivité sera solide.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



—●— total des dépenses réelles de fonctionnement —●— total des recettes réelles Fonctionnement

Évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2024 de la section de fonctionnement reflète les effets de l'inflation qui avaient été anticipés dans le budget primitif, ce qui permet à la section de fonctionnement d'être en **excédent**.

La somme dégagée est utilisée pour couvrir un besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068) : c'est l'affectation en réserve.

S'il reste encore des fonds après cette opération, la somme restante peut être affectée de manière libre :
soit à l'investissement (pour couvrir des besoins futurs), soit en report de recettes de fonctionnement, c'est-à-dire en inscrivant ces crédits au budget suivant.

1 – Principales évolutions

➤ DEPENSES :

Les charges à caractère général (011) :

- La dépense en eau est stable en 2024; contrairement à l'année précédente où de nombreuses fuites avaient été déclarées.
- En ce qui concerne le coût de l'électricité, il passe de 187 500€ en 2023 à 148 800€ à 2024, cette diminution d'environ **20%** est dû aux diverses mesures de réduction de consommation poursuivies en 2024 par la commune (changement des ampoules, extinction éclairage public, etc.).
- Contrairement à 2023, il n'y a pas eu d'augmentation du coût du gaz, on constate même une baisse de la dépense de **20%** par rapport à 2023.

1 – Principales évolutions



- Les **dépenses d'alimentation**,
- Les dépenses des **produits traitement**,
- Les dépenses **d'entretien des bâtiments et petit équipement**,

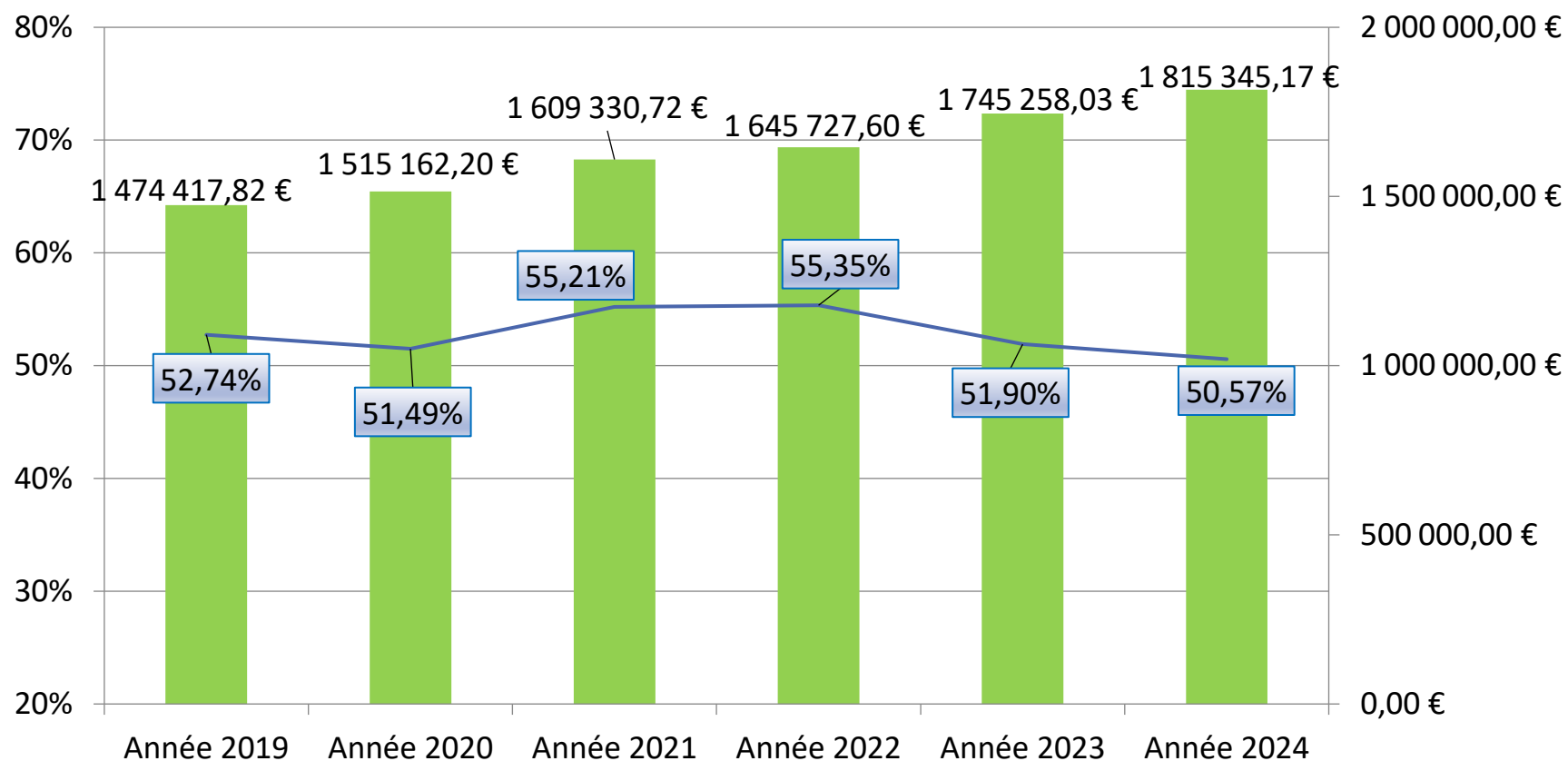


- Diminution de 16% des **intérêts d'emprunt**,
- Comme en 2023, on constate une baisse des couts du **carburant**.

1 – Principales évolutions

Les charges de personnel (012) :

Evolution des charges de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



1 – Principales évolutions

Les charges de personnel (012) :

Les principales augmentations des charges de personnel :

- Le paiement d'heures supplémentaires en 2024 : **959 heures** soit un total de 24 612€.
 - Astreintes par les services techniques : 8h
 - Manifestations, élections et cérémonies par la police municipale : 951h (775h en 2023).
- Des avancements d'échelon et de grade pour certains agents : Glissement vieillissement
Technicité
- Remplacement du personnel absent
- Attribution de 5 points d'indice au 01/01/2024, soit une augmentation de 24,61€ brut mensuel pour chaque agent public rémunéré en référence indice.
- La part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 50,57%

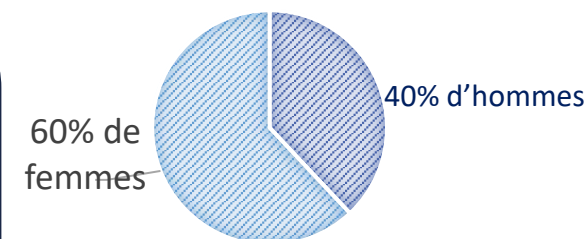
SYNTHESE DU BILAN SOCIAL

1. Effectifs au 31 décembre 2024 :

- ✓ 42 agents dont 16 hommes et 26 femmes :
 - 40 agents titulaires en activité
 - 2 agents contractuels recrutés par la commune pour renforcer les équipes
- ✓ 10 emplois temporaires intervenu en 2024 par l'intermédiaire du GEEP (Groupement d'Employeurs Emplois Partagés)
- ✓ 1 agent disponibilité pour convenance personnelle

RÉPARTITION PAR SEXE :

■ HOMMES ■ FEMMES



- ✓ 25 agents de 30 à 49 ans
- ✓ 17 agents de 50 ans et plus

2. Informations additionnelles :

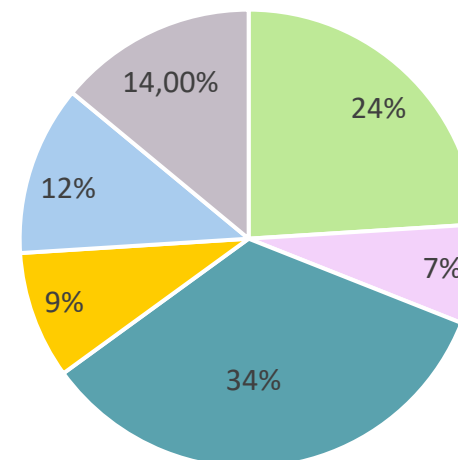
- ✓ La durée du travail effectif dans la collectivité est de 35 heures , soit une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures
- ✓ 3 personnes en situation de handicap (RQTH), soit 10% des effectifs.
- ✓ 983 jours d'arrêt de travail (983 jours d'arrêt maladie + 0 jour de congés longue maladie)
- ✓ 293 jours d'arrêt pour CITIS (congés d'invalidité temporaire imputable au service) (8 accidents)
- ✓ Evolutions professionnelles : 17 avancements d'échelon et 3 avancements de grade.

SYNTHESE DU BILAN SOCIAL

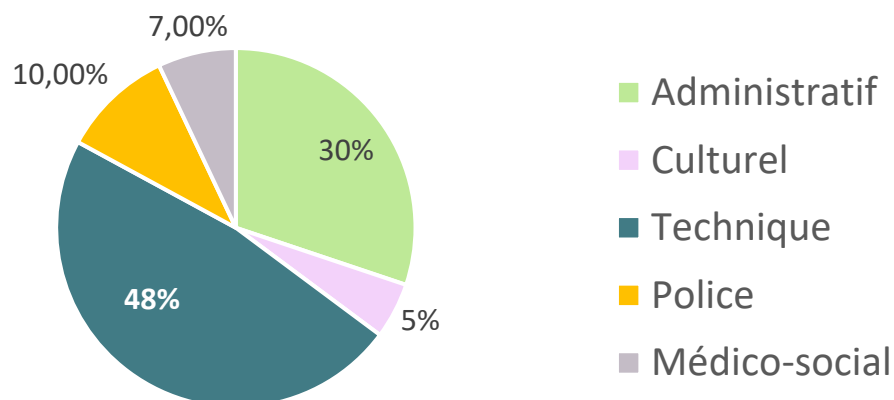
3. Caractéristiques des agents permanents et contractuels / service:

SERVICE	Permanents	contractuels	Total	%
Administrative	10		10	24%
Médiathèque	3		3	7%
Technique	13	1	14	34%
Police	4		4	9%
Agent entretien	4	1	5	12%
ATSEM	6		6	14%
Total	40	2	42	100%

Répartition des agents par service :



Répartition des agents permanents par filière :



1 – Principales évolutions

➤ DES RECETTES de FONCTIONNEMENT DYNAMIQUES :

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont globalement en hausse de **5,62%**, ce qui vient atténuer l'impact des hausses constatées en dépenses.

On note les progressions suivantes :

- Les recettes de **locations** ont augmenté de plus **16,6%** par rapport à 2023 (location du local de Sainte Claire, revalorisation tarifs location des salles...).
- Nombreux remboursement de sinistres assurance (verrière gare, balayeuse, accident de travail, don association...).
- Encaissement des droits de place **+ 9,69%**
- Taxe sur pylônes électriques **+9,80%**
- Les dotations et participations, dont la majeure partie est constituée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) **+2,02%**
- Des recettes fiscales en progression malgré la stabilité des taux votés **+3,57%**

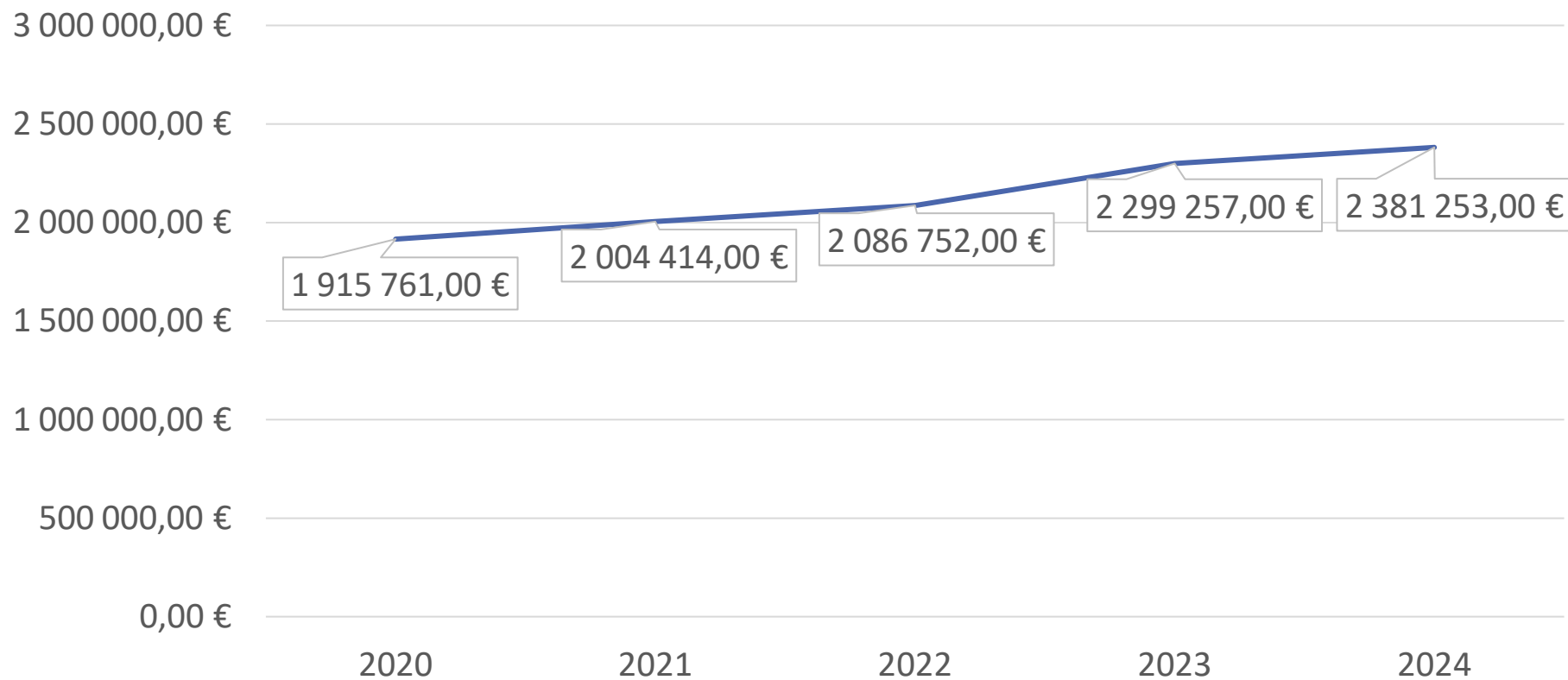
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) présente une légère diminution pour de **5,68%** (60 798€, contre 64 458 € en 2023).

Même constat de **baisse** sur l'encaissement de la Taxe sur la consommation finale de l'électricité (-25,3%).

➤ **RECETTES :**

▪ **LA FISCALITE DIRECTE**

Impôts directs locaux



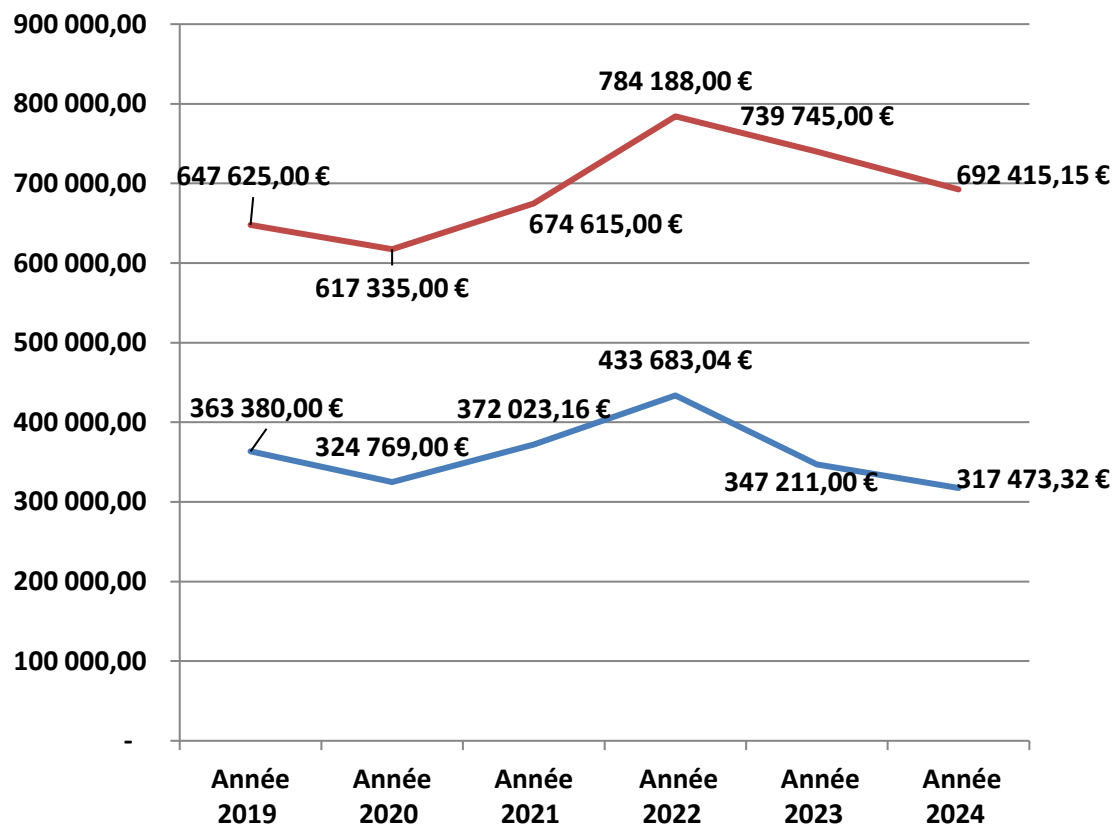
Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune

		Année 2024	Seuils d'alerte
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)			
	Total des recettes de gestion courante	4 106 244,11	
	TOTAL Recettes Réelles Fontionnement (2)	4 281 850,86	
O42	total des recettes d'ordre	9 717,91	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 291 568,77	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)			
	Total des dépenses de gestion courante (1)	3 432 178,79	
	TOTAL Dépenses Réelles Fontionnement (1)	3 589 435,71	
O42	OPERATIONS D'ORDRE	160 133,27	
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 727 310,27	
	EPARGNE BRUTE (5) = (3) Epargne gestion - (8) intérêt dette	692 415,15	
	<i>Taux épargne brute = (5)/(2)</i>	16,17%	15/20%
Amortissement de la dette (9)			
	1641 remboursement capital emprunt (9)	374 941,83	
	EPARGNE NETTE = (5) Epargne brute - (9) rmbt dette	317 473,32	
	<i>Taux épargne nette = (3)-(8)/(2)</i>	7,56%	
	Total dettes au 31/12 (12)	4 625 397,42	
Ratio n°11	Taux d'endettement = (12) / (2)	108,02%	<=120%
	Capacité de désendettement-Délai de désendettement = (12)/(3) En années	6,68	<= 12 ans

RATIOS FINANCIERS :

	POPULATION INSEE	4 031,00	Seuils d'alerte	Moyenne nationale 2023 de la strate
Ratio n°1	DRF /HAB.	890,46		949,00 €
Ratio n°2	Imposition directe /HAB.	590,74		516,00 €
Ratio n°3	RRF/HAB.	1 062,23		1 141,00 €
Ratio n°4	D. equip. /HAB.	302,41		330,00 €
Ratio n°6	DGF/HAB.	243,60		152,00 €
Ratio n°7	Dépenses personnel/DRF	50,57%		55,80%
Ratio n°5	DETTE/POP.	1 147,46		676,00 €
Marge autofinancement courant				
Ratio n°9	Coefficient d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF	92,38%	<=100%	89,40%
Ratio n°10	dépenses équipement brut/RRF	28,47%		28,90%
Ratio n°11	Dettes/RRF (taux endettement)	108,02%	<=120%	59,20%
Rigidité des charges structurelles				
(charge personnel + annuité emprunt (intérêts+capital))/RRF		54,86%	<=65%	

Soldes intermédiaires de gestion : analyse de la richesse de la commune



— EPARGNE BRUTE (5) = — EPARGNE NETTE = (5) Epargne brute - (9) rmbt dette

PARTIE II

Les résultats de l'année 2024 sont impactés de dépenses subies (inflation, élections non prévues, réparations urgentes, nuisibles, bonification de 5 points de traitement indiciaire...).

La Banque postale a publié en septembre 2024 une note annuelle sur les finances locales. Elle révèle une dégradation marquée de la situation financière des collectivités, avec un effet ciseau de plus en plus préoccupant : les dépenses progressent plus vite que les recettes. Pour des raisons, bien souvent, tenant plus à des décisions de l'État qu'à celles des élus.*

Malgré des efforts de bonne gestion mis en place depuis le début du mandat, à la fois en termes de maîtrise de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement, mais également, dans la recherche de recettes supplémentaires, le résultat de fonctionnement 2024 est en baisse par rapport à l'exercice 2023.

Dans ce contexte incertain et face au constat d'une baisse significative de l'épargne nette de la commune, il s'agit d'adapter notre objectif de poursuivre notre programme d'investissement.

*Source : *mairie info du 26/09/24 – Franck Lemarc*

PARTIE II

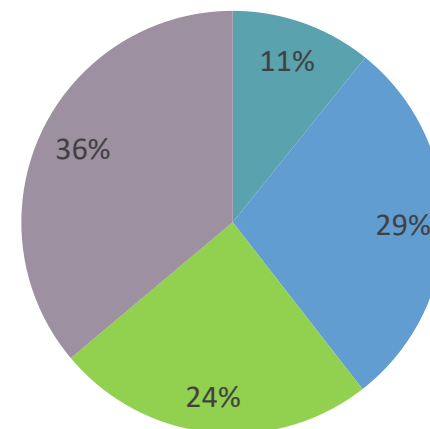
1 – PRINCIPALES EVOLUTIONS

1-1 SECTION INVESTISSEMENT

Recettes 2024 d'investissement

Les recettes d'investissement, pour un montant de **2 354 260€**, sont réparties de la manière suivante :

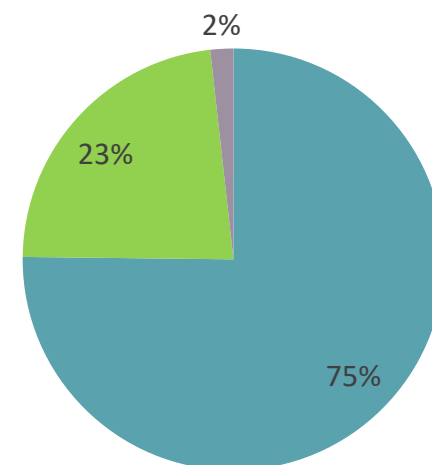
- Les recettes d'équipement pour **254 031€**, soit **11%**
- L'excédent d'investissement de l'année 2023 pour **675 253€**, soit **29%**
- Les autres recettes (Emprunt, dotations aux amortissements, FCTVA et Taxes aménagements pour **574 976€**, soit **24%**
- L'excédent de fonctionnement de l'année 2023 affecté à l'investissement pour **850 000€**, soit environ **36%** des recettes globales,



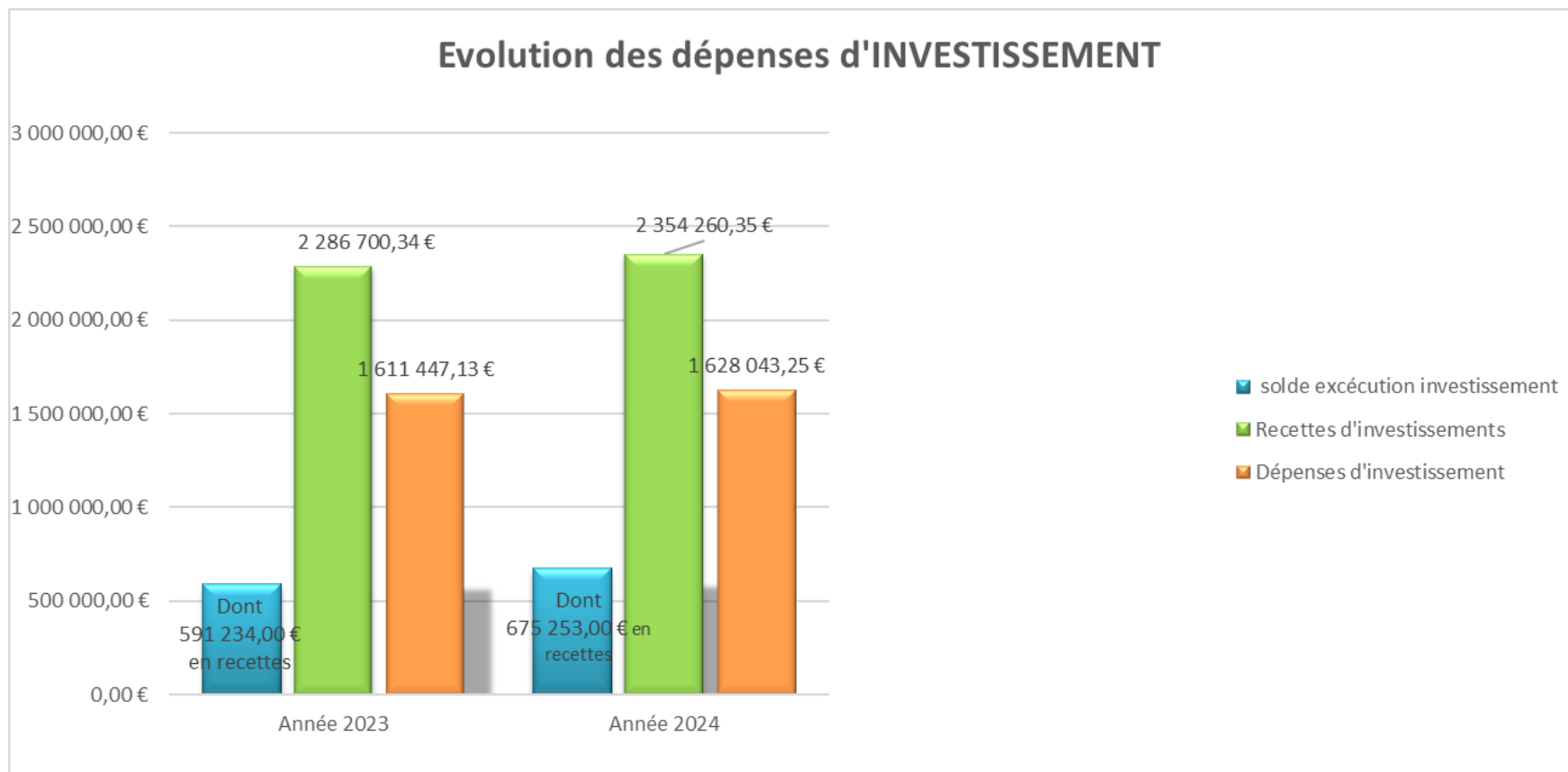
Dépenses 2024 d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour un montant de **1 628 044€**, sont réparties de la manière suivante :

- Les dépenses d'équipement (Gare tranche 1– Menuiseries salle des fêtes– Jardin de Sainte Claire – Poste Police Municipale – etc.) pour **1 224 004€**, représentent **75%** de ces dépenses
- Le remboursement du capital des emprunts pour **375 322€** représente **23%** des dépenses d'investissement
- Les autres dépenses, dotations aux amortissements (prévision de renouvellement du matériel et autres équipements), pour **28 718€** représentent **2%** de ce budget



Evolution des dépenses et recettes INVESTISSEMENT



Les recettes d'investissement ont augmentées de **1,03%** et les dépenses ont augmenté de **2,95%**.

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2024 :

L'année 2024 a vu le lancement et/ou l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs sur :

LE PATRIMOINE COMMUNAL :

- Travaux d'accessibilité, menuiseries et remplacement du rideau de scène à la salle des fêtes,
- Rénovation du poste de la Police Municipale,
- Aménagement du jardin de Sainte Claire
- Reprise de la toiture et entrée principale de l'espace G. Brassens,
- Travaux d'aménagement de la gare tranche 1,
- Installation de brasseurs d'air à l'école maternelle F. Dolto

LA VOIRIE :

- Pose de conteneurs semi enterrés boulevard Jeu de ballon
- Travaux d'aménagement rues du Ballast et des Amandiers

MAIS AUSSI DES ÉTUDES AVANT PROJETS :

Etudes pour l'aménagement du centre ancien, la création d'un terrain A8 en synthétique, les travaux d'aménagements d'ensemble, la renaturation des sols ...

DES INVESTISSEMENTS

RÉCURRENTS :

- Budget participatif 2024,
- Vidéo protection,
- Renouvellement des poteaux incendie

DES ACQUISITIONS :

- Informatique,
- Véhicule,
- Jeux ludothèque,
- Commune exemplaire,
- Écoles : alarmes anti intrusion, stores écoles, informatique, mobiliers...,
- Matériels : nettoyeur haute pression, perforateur, laser, transpalette, compresseur, cuve à eau, autolaveuse ...

2. Endettement

Les deux emprunts réalisés en 2024 :

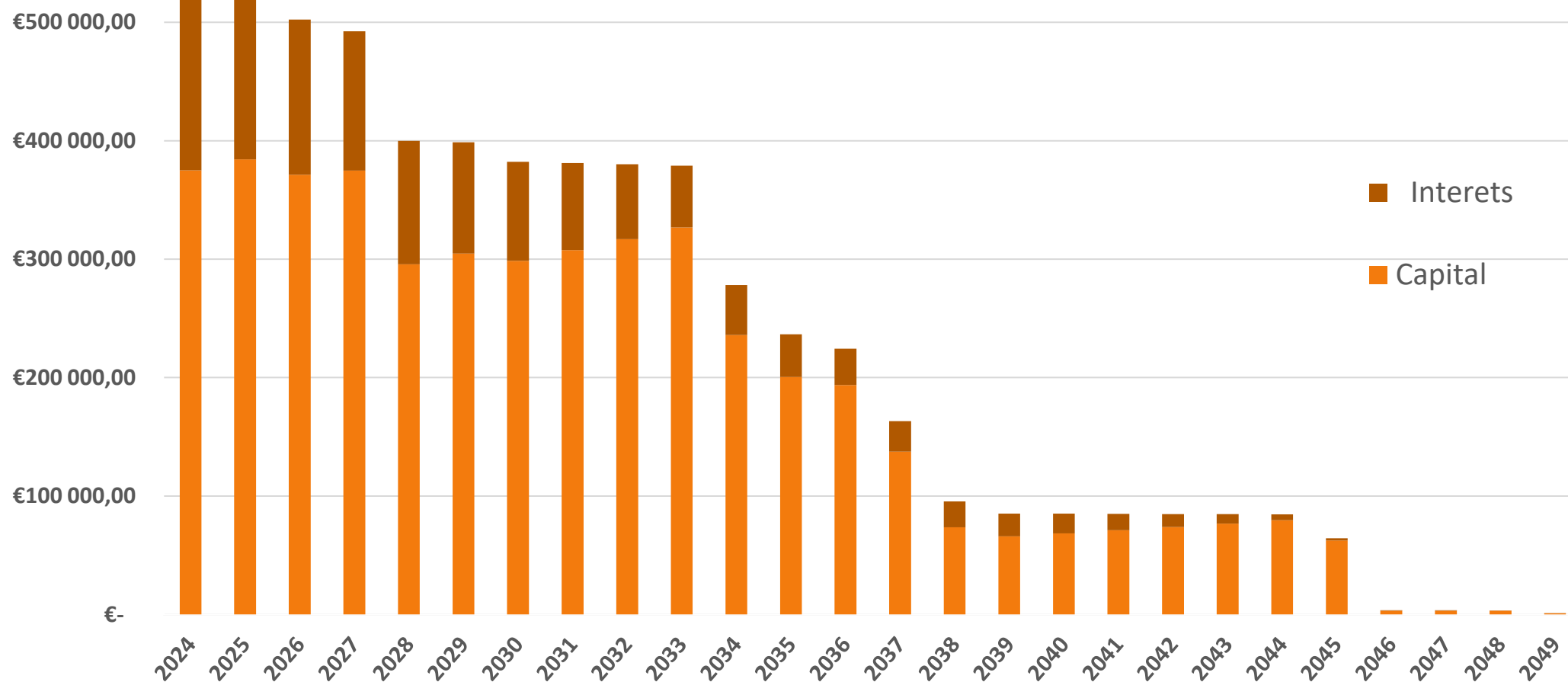
- **79 466€** sur 25 ans, prêt d'investissement au taux de 4,30% indexé sur le livret A, suite à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries de la salle des fêtes.
- **150 694€** sur 25 ans, prêt de relance verte, au taux de 3,4% indexé sur le livret A, suite à la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public ;

Aucun emprunt prévu en 2025.

2. Endettement

La réalisation de l'emprunt de 150 694€ en 2024 (page précédente) viendra s'ajouter à ce tableau ;
Un emprunt du crédit agricole de 2009 s'est terminé en 2024.

Profil d'extinction de la dette



Les critères d'appréciation de la qualité comptable :

Indicateur de pilotage comptable (qualité comptable) :

L'indicateur de pilotage comptable (IPC) est un **indicateur** produit, depuis 2020, par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Il représente un levier important dans l'amélioration de la qualité comptable de toutes les collectivités locales.

Année	2021	2022	2023
Indice qualité comptable (sur 100 points)	81%	86%	95%

CONCLUSION RETROPRESCTIVE :

A nouveau en 2024, la section d'investissement comportera un **excédent** important due au retard de réalisation de projet tels que le bassin de rétention et la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement la commune assure le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette connaît une très forte diminution.

La situation de la commune est satisfaisante mais les ratios d'endettement doivent attirer l'attention sur le financement des futurs investissements.

La commune doit poursuivre ses efforts de gestion essentiellement au niveau de son fonctionnement afin de maintenir sa capacité à investir.

PARTIE III

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

- 1. Les recettes de fonctionnement**
- 2. Les dépenses de fonctionnement**
- 3. L'investissement**
- 4. Les outils (P.P.I. et A.P./C.P.)**

Hypothèses de la prospective financière

La construction du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) se base sur les lignes directrices suivantes :

- Contenir les dépenses de fonctionnement, et maîtriser les dépenses de personnel, malgré les augmentations réglementaires, tout en maintenant une bonne qualité de service public rendu à la population paulhanaise.
- Continuité des projets d'investissements structurants pour la commune en combinant l'autofinancement, la recherche de subventions, et le financement par l'emprunt.
- Poursuite des investissements pour des recettes supplémentaires (projets photovoltaïques, revenus locatifs...) ou des économies (d'énergie par exemple).

1. Les recettes de Fonctionnement

➤ Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

- Dotation globale de Fonctionnement stables annoncée,
- Fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : prévisions en baisse,
- Pour la fiscalité indirecte :

S'agissant des **droits de mutation** à titres onéreux (art 73123), sur le plan national, on note en 2024 un **net ralentissement** des cessions immobilières avec une baisse de l'ordre de 40% des droits perçus.

Le projet de budget 2025 tiendra donc compte de la tendance.

Pour les autres recettes comme la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (art 73141), suite à une baisse en 2024, le projet de budget sera bâti sur la réalisation de 2024.

1. Les recettes de Fonctionnement

➤ Les hypothèses retenues pour la prospective sont les suivantes :

▪ La fiscalité locale :

Les taux communaux seront maintenus à leur niveau.

Pour mémoire les taux votés par la commune n'ont pas été augmentés depuis 2012 et s'établissent à :

- Foncier bâti : 52,09 %
- Foncier non bâti : 82,84 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 16,83 %

Après avoir progressé trois années de suite de plus de 3%, pour 2025, l'évolution des bases est attendue à hauteur aux alentours de **1.7%**, ce qui permet à la commune d'attendre une recette supplémentaire.

2. Les dépenses de Fonctionnement

➤ Les charges de personnel augmentent (012) :

Le chapitre consacré aux dépenses de personnel connaîtra en 2025, une hausse, dû notamment à :

- Emploi de 8 agents recenseurs;
- Le glissement, vieillesse, technicité;
- L'éventuelle hausse du SMIC;
- La hausse annoncée de la cotisation CNRACL. Sur la base des projets du PLFSS.
- La réintégration éventuelle d'un agent (fin de disponibilité) ;
- L'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail (formations, prévention, etc.);
- La revalorisation de la participation devenue obligation à la prévoyance.
- La revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel);

2. Les dépenses de Fonctionnement

➤ Autres charges de gestion courante :

- Pour l'énergie, fin du chantier de modernisation de son éclairage public en 2024. A terme, les travaux doivent produire une économie de la consommation. Couplée à la décision d'extinction nocturne, une économie supplémentaire est attendue sur la consommation 2025. *Pour mémoire, la commune adhère au groupement de commandes porté par le syndicat Hérault Energies pour la fourniture des énergies.*
- L'enveloppe des subventions aux associations d'un montant de 60 000€, est maintenue afin de soutenir et valoriser leurs actions ;
- La subvention au CCAS d'un montant de 23 800€ ;
- La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle d'un montant de 22 000€ ;
- Les festivités pour 63 000€ ;
- l'entretien et la rénovation du patrimoine communal et de la voirie et des réseaux.
- L'impact des intérêts des emprunts réalisés en 2024 sont à prendre en compte à partir du 1er juin 2025.

Les services ont été appelés à bâtir les demandes sur un budget constant.

3. L'investissement

➤ Financement de la section investissement

Les recettes sont principalement constituées par :

- Le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) de l'année N-1,
Dans le PLF initial le taux devait passer de 16,485% à 14,85%, ce qui représenterait une perte financière de + de 17 000€ (-9,48%);
- La dotation aux amortissements et l'autofinancement;
- Le virement de la section de fonctionnement;
- La recherche active de subventions et fonds de concours auprès des partenaires ;
- La cession de terrain ;

➤ Les principales opérations d'investissement à poursuivre (travaux en cours) sur le patrimoine communal :

En période de préparation budgétaire et eu égard au contexte, l'équipe municipale est contrainte d'éliminer ou différer certains projets ; les arbitrages sont toujours en cours d'ajustements.

Ci-dessous certains des **projets en cours** :

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux,
- Acquisition d'un tracteur,
- Installation d'ombrières et panneaux photovoltaïques aux bâtiments des services techniques et sur d'autres bâtiments communaux,
- Projet et études autour du quartier des halles avec l'EPF, le CAUE et Territoire 34 ;

Des **projets** sont **en cours d'arbitrage** :

- Des travaux de rénovation du bâtiment : toiture salle des vigneron;
- L'aménagement du grenier de l'école Sand en deux appartements ;
- La poursuite de la rénovation des menuiseries de l'école maternelle F. Dolto;

➤ Les principales opérations d'investissement à réaliser sur l'espace public et la voirie :

- Des travaux de **voirie, rues du Ballast, Amandiers** pour environ 698 000€ TTC de travaux et honoraires ; Plus 174 900€ TTC de réseaux secs, AP/CP 2024-2025;
- La création d'un terrain de foot A8 en synthétique pour un montant estimé à 647 000€ de travaux et honoraires, AP/CP 2024-2025;
- La **sécurité incendie** pour 5 000€ ;
- Le **plan d'aménagement d'ensemble rue du Thau** : création d'un bassin de rétention rue de l'Amergal pour environ 120 000€; AP/CP 24-25-26 ;
- L'entretien et renouvellement du parc de **vidéoprotection** pour 9 200€,

➤ Des opérations d'investissement en projet :

- Réflexion sur la thématique de la santé et des acteurs ;
- Plantation de micro-forêt (arboretum et autres espaces), dans une démarche de lutte contre la pollution, le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité des sols ;
- Déployer des unités de production d'électricité photovoltaïque;
- Des travaux d'aménagements urbains :
 - Autour du quartier des halles (études réalisées en 2023 et 2024) ;
 - Désimperméabilisation des sols en cœur de ville afin de créer des îlots de fraîcheur et désimperméabiliser les cours d'école ;

4. Les outils :

➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

- Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique ; il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale, et des financements qui leurs sont attribués chaque année.
- Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière :
 - Il est programmatique et budgété sur la durée du mandat,
 - C'est un document de programmation politique,
 - Il présente les projets que la municipalité décide d'engager pour sa commune,
 - C'est une feuille de route à destination de tous les habitants,
 - Il est décliné sous forme de document d'informations

➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

➤ Recettes :

RECETTES	N° Opération	2021	2022	2023	2024	2025 + RAR24	2026
Report N-1		181 076 €	571 738 €	591 234 €	675 253 €	726 216 €	- €
Autofinancement		554 829 €	247 896 €	683 600 €	850 000 €	600 000 €	550 000 €
Intérêts nouveaux emprunts							
Impact projets		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Amortissements		136 315 €	127 879 €	158 063 €	160 133 €	160 966 €	160 000 €
FCTVA		142 803 €	56 870 €	318 011 €	124 957 €	147 000 €	362 490 €
Taxe d'aménagement		50 650 €	40 882 €	69 613 €	39 711 €	30 000 €	30 000 €
Subventions projets structurants		433 911 €	367 853 €	441 341 €	254 031 €	1 012 372 €	774 500 €
Subventions autres		69 443 €					
Vente patrimoine						210 000 €	
Emprunts		- €	1 500 000 €	- €	230 160 €	- €	- €
AUTRES		685 €	405 224 €	24 838 €	20 014 €		20 000 €
TOTAL		1 569 712 €	3 318 342 €	2 286 700 €	2 354 259 €	2 886 554 €	1 896 990 €

➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

➤ Dépenses habituelles :

DEPENSES		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Report N-1			- €	- €	- €	- €	
Remboursement emprunts en cours		302 600 €	350 505 €	392 533 €	375 322 €	390 300 €	382 000 €
Remboursement nouveaux emprunts		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Investissements entretien / renouvellement		259 795 €	530 628 €	289 012 €	283 429 €	293 757 €	327 320 €
Bâtiment communaux		12 276 €	49 591 €	20 834 €	103 360 €	57 754 €	163 520 €
Sécurité Incendie	77	5 825 €	3 454 €	- €	7 296 €	5 000 €	4 000 €
Médiathèque acquisitions	44	- €	2 234 €	1 798 €	1 499 €	1 800 €	1 800 €
Etudes/ cession de voirie		24 222 €	33 858 €	4 901 €	33 063 €	73 708 €	- €
Voirie	83	607 €	247 191 €	79 938 €	- €	- €	30 000 €
Opération façades		- €	- €	- €	287 €	1 000 €	1 000 €
Chemins ruraux	37	21 512 €	62 177 €	55 219 €	- €	- €	20 000 €
Chemins touristiques	96	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €
Eclairage public / Electrification et télécom	26 et 15	114 048 €	42 770 €	- €	39 317 €	- €	- €
Mises aux normes EP	27	3 308 €	- €	2 570 €	- €	19 282 €	- €
Travaux en régie		12 998 €	18 827 €	21 794 €	6 463 €	10 000 €	7 000 €
Monuments restauration	93	- €	- €	- €	12 867 €	- €	- €
Divers Acquisitions	415	64 999 €	70 526 €	101 958 €	79 278 €	125 213 €	80 000 €

➤ Le Plan Pluriannuel d'investissement:

➤ Dépenses, les projets structurants :

DEPENSES		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Projets structurants		398 219 €	1 617 064 €	857 067 €	946 646 €	2 220 963 €	2 881 000 €
Bâtiment gare tranches 1 et 2	290	122 316 €	488 061 €	134 293 €	360 530 €	387 100 €	490 000 €
Bâtiment cave	94	- €	52 392 €	51 080 €	2 400 €	10 000 €	- €
Stade A8 synthétique	310	- €	- €	- €	22 718 €	647 000 €	- €
Stade des Laures	31	4 020 €	3 600 €	2 400 €	- €	- €	50 000 €
Sainte-Claire / salle des vigneron	48	- €	107 979 €	104 350 €	62 228 €	- €	- €
Aménagement cimetièr	63	111 859 €	309 694 €	46 797 €	- €	8 000 €	- €
AMGT RUES BALLAST AMANDIERS	830	- €	- €	- €	74 486 €	805 000 €	- €
Quartier des Halles	79	52 669 €	8 366 €	1 440 €	2 364 €	10 200 €	1 200 000 €
étude centre ville	790	- €	- €	- €	72 317 €	25 526 €	- €
Colonne de tri	791	- €	- €	- €	12 843 €	11 000 €	- €
Voie verte	91	41 730 €	573 895 €	25 910 €	- €	- €	95 000 €
Vidéo-protection	300	21 974 €	- €	32 580 €	17 298 €	9 200 €	16 000 €
Terrain de tennis	58	6 516 €	- €	208 952 €	2 262 €	- €	- €
Budget participatif	100	- €	16 613 €	43 999 €	24 902 €	113 €	15 000 €
Salles des Fêtes	19	- €	- €	42 877 €	184 048 €	8 361 €	- €
PAE	20	- €	43 000 €	22 965 €	34 179 €	120 000 €	400 000 €
Pluvial	60	- €	5 400 €	44 916 €	- €	40 000 €	- €
Renaturation des sols	902	- €	- €	- €	64 713 €	27 480 €	615 000 €
Bornes rechargeables	21	- €	- €	- €	6 695 €	4 647 €	- €
Accessibilité tranche 2	92	37 135 €	8 064 €	94 508 €	2 663 €	107 336 €	- €
Autres (opérations patrimoniales...)			231 170 €	72 835 €	22 646 €	19 000 €	
TOTAL		997 975 €	2 729 367 €	1 611 447 €	1 628 043 €	2 924 720 €	3 590 320 €

➤ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT :

Le plan pluriannuel d'investissement sera poursuivi et complété en 2025 avec des crédits de paiement à hauteur de 1 835 000,00€.

Les opérations faisant l'objet d'autorisations de programmes sont détaillées ci-dessous :

Opération	Délibération	Montant AP Ouvert	CP ouverts 2024	Cumul réalisé au 31/12/24	Crédits paiement 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027
310 - TERRAIN FOOT A8	03/04/2024	680 160,00	200 000,00	22 717,74	660 000,00	-	-
291 - REHABILITATION GARE TRANCHE 2	03/04/2024	725 000,00	45 000,00	-	250 000,00	475 000,00	-
97 - TRAVAUX PLAN AMENAGEMENT D EI	03/04/2024	523 900,00	331 500,00	34 179,12	120 000,00	180 000,00	180 000,00
830 - VOIRIE BALLAST AMANDIERS	03/04/2024	871 900,00	305 000,00	74 486,02	805 000,00	-	-
TOTAL		2 800 960,00	881 500,00	131 382,88	1 835 000,00	655 000,00	180 000,00

Les sommes mentionnées en crédits de paiement 2025 sont des prévisions ajustées aux besoins opérationnels ; ces prévisions seront prises en compte au moment du vote du budget, par révision des autorisations de programmes.

CONCLUSION

En 2025, la Ville de Paulhan s'inscrit dans un contexte national complexe marqué par des prévisions économiques et des décisions politiques fluctuantes.

Les incidences de ces facteurs nationaux se font ressentir localement, impactant directement les orientations budgétaires de la commune.

Dans un contexte de restriction et face à ces réalités économiques nationales, le conseil municipal de Paulhan navigue avec prudence. L'objectif sera de s'adapter de façon responsable, sans remettre en cause le projet de l'équipe municipale et les engagements envers les habitants.

Comme pour toutes les collectivités, l'exercice 2025 demande d'être très vigilant.

ANNEXE

- L'O.R.T.

➤ L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

➤ L'essentiel :

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil majeur à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un **projet de territoire** dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Il doit permettre aussi :

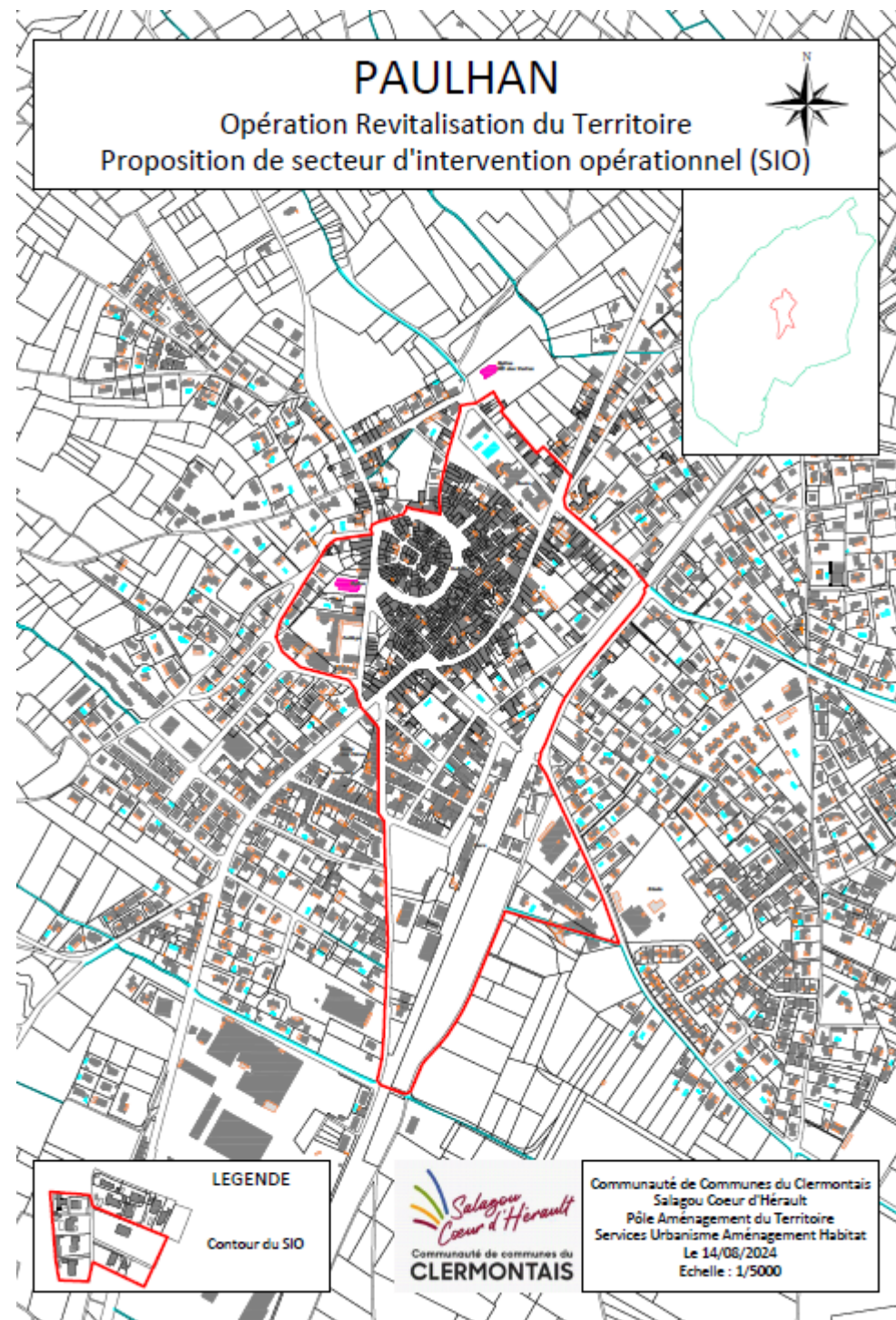
- de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux, et contre l'habitat indigne,
- de réhabiliter les friches urbaines, l'immobilier de loisir,
- de valoriser le patrimoine bâti.

Elle se matérialise par une **convention signée entre l'État**, ses établissements publics concernés, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et (tout ou partie de) ses communes membres. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peuvent également le co-signer (sauf conflit d'intérêts).

➤ L'O.R.T. de Paulhan :

Paulhan est identifié comme **polarité secondaire** dans le SCoT du Pays Cœur d'Hérault approuvé le 13 juillet 2023.

Deuxième plus grande commune après Clermont l'Hérault, elle représente un bassin de vie de 15 000 habitants qui draine les petites communes alentours.



➤ L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

Le plan d'actions ci-après est la **traduction opérationnelle du projet de territoire** qui émane du diagnostic et de la stratégie territoriale. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches-actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation.

TABLEAU GENERAL DES ACTIONS	
AXE 1 - REVALORISER L'HABITAT ET LE CADRE DE VIE DU CENTRE-VILLE	
ORIENTATION 1	<p>Requalifier les espaces publics et les îlots dégradés pour un cadre de vie attractif et adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Requalification du bâtiment des Halles • Action 2 : Opération places • Action 3 : Requalification de l'îlot des Halles • Action 4 : Revalorisation de la friche Sainte Claire (polarité associative)
ORIENTATION 2	<p>Développer une offre d'habitat attractif, diversifié, de qualité et adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 5 : Pacte Territorial Hérault Rénov • Action 6 : Plan Rénovation des Façades

➤ L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) :

AXE 2 - ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EQUILIBRE ET ANCRE SUR SON TERRITOIRE

ORIENTATION 1

Observatoire et suivi :

- **Action 1** : Accueil et suivi des porteurs de projet
- **Action 2** : Suivi des locaux vacants
- **Action 3** : Manager centre-ville

ORIENTATION 2

Outils d'accompagnement à l'installation ou au développement en centre-ville

- **Action 4** : Aide aux loyers